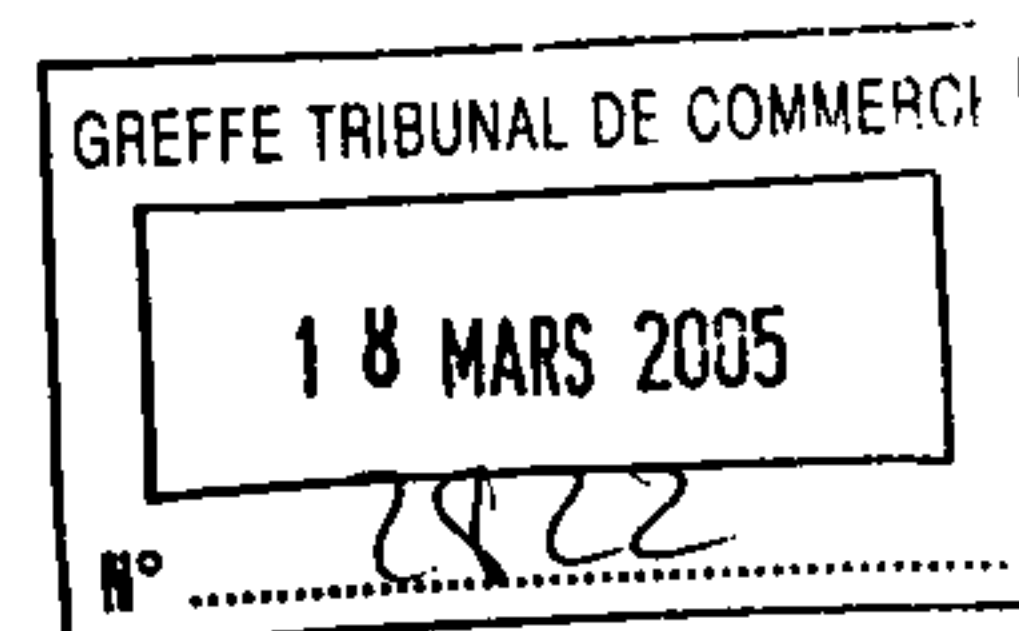


3P FRANCE
Société Anonyme
au capital de 263 500 €
Siège social : ZI «Les Béthunes» Avenue du Fief Bât C
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
341 516 953 RCS PONTOISE



EXTRAIT

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1er FEVRIER 2005**

L'an 2005,

Le 1er Février,

A 19 heures,

Les administrateurs de la société 3P FRANCE se sont réunis en Conseil, à MONTESSON (78 360) au 9 rue Paul Cézanne, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Preben ROSAGER,
Madame Inge ROSAGER,
Monsieur Carlsen ROSAGER.

Est absent excusé :

Monsieur Ove Johannes WITZKE.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Preben ROSAGER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Inge ROSAGER remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général délégué,
.....
- Questions diverses,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P.R.' or similar initials.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE.

Monsieur Preben ROSAGER expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un directeur général délégué et propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Carsten ROSAGER, qui est déjà administrateur par ailleurs.

Sur la proposition de Monsieur Preben ROSAGER, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Carsten ROSAGER, demeurant 3 rue Saint Léger, 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE, en qualité de Directeur Général Délégué, pour la durée du mandat du Président Directeur Général ; toutefois, si le Président Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Carsten ROSAGER conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président Directeur Général.

Monsieur Carsten ROSAGER remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

En accord avec Monsieur Preben ROSAGER, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Carsten ROSAGER disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

.....

.....

POUVOIRS POUR FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Carsten ROSAGER ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

Un Administrateur


Certifié Conforme